

C'est dans ce but que la Chambre des communes et le Sénat du Canada ont récemment décidé à l'unanimité de donner au gouvernement l'autorité nécessaire — par le biais d'amendements à la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique — pour satisfaire à nos obligations vis-à-vis des États-Unis à l'égard de la pollution atmosphérique transfrontière.

Étant donné cette initiative et l'application de mesures destinées à contrôler les sources canadiennes de polluants, les Canadiens s'attendent maintenant à ce que les États-Unis manifestent le même intérêt à s'attaquer au problème. Pour tout dire, les Canadiens sont convaincus qu'ils ne peuvent régler à eux seuls la question des pluies acides. Ils ont donc un besoin urgent de la coopération des États-Unis.

L'importance de la question des pluies acides dans les relations canado-américaines est également mise en relief par l'attention qu'elle a reçue durant la visite du Président Reagan à Ottawa en mars dernier. La question figurait au nombre des principaux sujets bilatéraux abordés. Le Canada a certes été très heureux de recevoir du Président l'assurance que les négociations d'un accord sur la question se dérouleraient comme prévu et que les États-Unis désiraient collaborer avec le Canada pour comprendre ces problèmes et pour contrôler la pollution de l'air et de l'eau. Cela représente, à notre avis, un engagement important de la part du gouvernement des États-Unis.

La semaine dernière, un haut fonctionnaire du département d'État a réitéré l'engagement des États-Unis d'amorcer les négociations en juin, conformément aux dispositions contenues dans un Mémoire déclaratif d'intention. Nous avons donc l'intention de poursuivre la question.

**Les objectifs du  
Mémoire déclara-  
tif d'intention**

Notre espoir ultime réside évidemment dans la conclusion d'un accord bilatéral sur la qualité de l'air. À cet égard, nos deux pays ont signé un Mémoire déclaratif d'intention en août dernier dans lequel sont énoncés trois objectifs précis.

Nos pays s'engagent d'abord à amorcer en juin prochain, soit dans un mois, les négociations en vue de la conclusion de cet accord.

Deuxièmement, le Mémoire prévoit la création de cinq groupes de travail conjoints Canada-États-Unis chargés de l'établissement d'un fonds commun d'information. Les premiers rapports — bien qu'intérimaires et préliminaires — de ces groupes montrent clairement que nos préoccupations à propos des pluies acides étaient bien fondées, et que le problème est réel et sérieux.

En troisième lieu, le Mémoire demande au Canada et aux États-Unis d'appliquer des mesures provisoires de contrôle en vue de réduire la pollution atmosphérique transfrontière, en attendant la conclusion d'un accord bilatéral. Comme je l'ai mentionné plus haut, le Canada a déjà appliqué un certain nombre de ces mesures ; il s'attend donc à ce que les États-Unis en fassent de même.

Il a été dit que la question des pluies acides constituait un test de la règle de droit dans les relations entre le Canada et les États-Unis. Les principes juridiques en cause sont bien clairs. L'un et l'autre gouvernements appuient le principe 21 de la